Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_16DCM-BF

LOCHES
Un art de vivre, une qualité de vie

Présentation du Compte Administratif 2021

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_16DCM-BF

Préambule : Le compte administratif d'une collectivité

Le budget primitif est l'acte budgétaire prévoyant et autorisant les dépenses et les recettes du 1er janvier au 31 décembre. Ce document comptable comporte deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La section de fonctionnement regroupe toutes les opérations courantes de la collectivité. Côté dépenses, y sont répertoriés les frais de personnel, les charges à caractère général (eau, fluides, fournitures et prestations diverses), les subventions versées aux associations ou encore les intérêts de la dette. Côté recettes, il s'agit principalement des ressources fiscales, des dotations de l'État et des produits des services.

L'investissement incorpore l'ensemble des opérations d'entretien durable du patrimoine municipal et de construction ou d'achat de nouveaux équipements pour la Ville. Il doit permettre de rembourser le capital de la dette et de mobiliser les emprunts nouveaux.

L'équilibre de chacune des sections du budget est assuré par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

L'autofinancement est obtenu en additionnant les montants du virement de section de fonctionnement à la section d'investissement et des dotations aux amortissements et provisions.

Le compte administratif est le document dans lequel est comptabilisé l'exécution du budget. Il s'agit donc de l'arrêté des comptes à la fin de l'exercice comptable qui permet de constater pour chaque section le résultat de l'exécution budgétaire de l'année achevée et sa conformité avec le compte de gestion du Comptable public.

I. Eléments de contexte, économique, social, budgétaire, évolution de la population

Au niveau macroéconomique, l'année 2021 a été marquée par la reprise de la croissance après la crise économique majeure provoquée par la crise sanitaire liée à la Covid-19 et les confinements induits. Ainsi après avoir traversé une forte récession, inédite depuis 80 ans et estimée à -8.0% du PIB en 2020, le pays a retrouvé la croissance (estimée à 6.3% en 2021 selon l'OCDE).

La population municipale était de 6778 habitants au 31 décembre 2020.

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_16DCM-BF

II. Priorités du budget 2021

Dans un contexte de raréfaction des ressources (baisse ininterrompue des dotations entre 2013 et 2017), tout au long de la mandature 2014-2020, la stratégie financière de la commune a consisté à maitriser les charges de fonctionnement afin de conserver une forte capacité d'autofinancement.
Une capacité d'investissement élevée est primordiale pour créer ou renouveler les équipements structurants communaux tout en maitrisant l'endettement de la commune. Cette stratégie de gestion rigoureuse se poursuit au cours du mandat actuel, mais nécessite des adaptations au regard du contexte sanitaire et des besoins découlant de cette situation.
L'année 2021 n'a pas retrouvé un niveau normal de fonctionnement :
Par exemple en prenant en charge les frais de fonctionnement du centre de vaccination ouvert à la Maison des Associations (frais par la suite remboursés par l'Etat) mais également en commandant des fournitures (produits d'entretien, vêtements de travail, hygiaphone…) ou en annulant des manifestations (Loches en Fêtes, Loches en Voix, Vœux à la population…).

III. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

La section de fonctionnement

1) Les charges de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont de 8 378 198.53€ pour l'exercice 2021.

Chapitre comptable	Crédits ouverts (BP+DM)	Montant réalisé	Taux de réalisation	Taux évolution CA 2020 (en%)
011 Charges à caractère général	2 265 000.00€	2 036 942.42€	90%	15%
012 Charges de personnel	4 400 000.00€	4 324 858.05€	98%	1%
014 Atténuations de produits	5 000.00€	1 811.00€	36%	-1%
65 Autres charges courantes	383 595.00€	342 651.39€	89%	-16%
66 Charges financières	337 500.00€	326 837.91€	97%	-6%
67 Charges exceptionnelles	29 802.00€	7 971.85€	27%	-83%
68 Dotations aux provisions semi budgétaires	53 500.00€	53 500.00€	100%	-45%
Total des dépenses réelles de fonctionnement (1)	7 474 397.00	7 094 572.62€	95%	2%
023 Virement à la section d'investissement (ce chapitre fait seulement l'objet d'une prévision au budget mais ne fait pas l'objet de réalisation)	522 718.00€	0.00€	0%	0%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	918 000.00€	1 283 625.91€	140%	55%
Total des opérations d'ordre (2)	1 440 718.00€	1 283 625.91€	89%	55%
Total des dépenses de fonctionnement (1+2)	**8 935 115.00€**	**8 378 198.53€**	**94%**	**8%**

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_16DCM-BF

1.1. Les dépenses réelles de fonctionnement :

❖ Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre retrace l'ensemble des charges de fonctionnement courant d'une collectivité dont :

- Fluides
- Télécommunication
- Entretien de bâtiments
- Entretien de la voirie et des réseaux
- Entretien des espaces verts
- Maintenance (logiciels, copieurs, contrats de vérifications réglementaires…)
- Restauration scolaire

Pour 2021 ces charges ont été comptabilisées à hauteur de 2 036 942.42€ soit une augmentation de près de 275 000€ par rapport à l'an dernier. Cette augmentation s'explique par la reprise de l'activité après une année 2020 marquée par un taux de réalisation historiquement bas (78% contre 95% en moyenne les années précédentes), par l'augmentation de certaines charges (restauration scolaire) et l'organisation de l'exposition temporaire « Les trésors de Naples ».

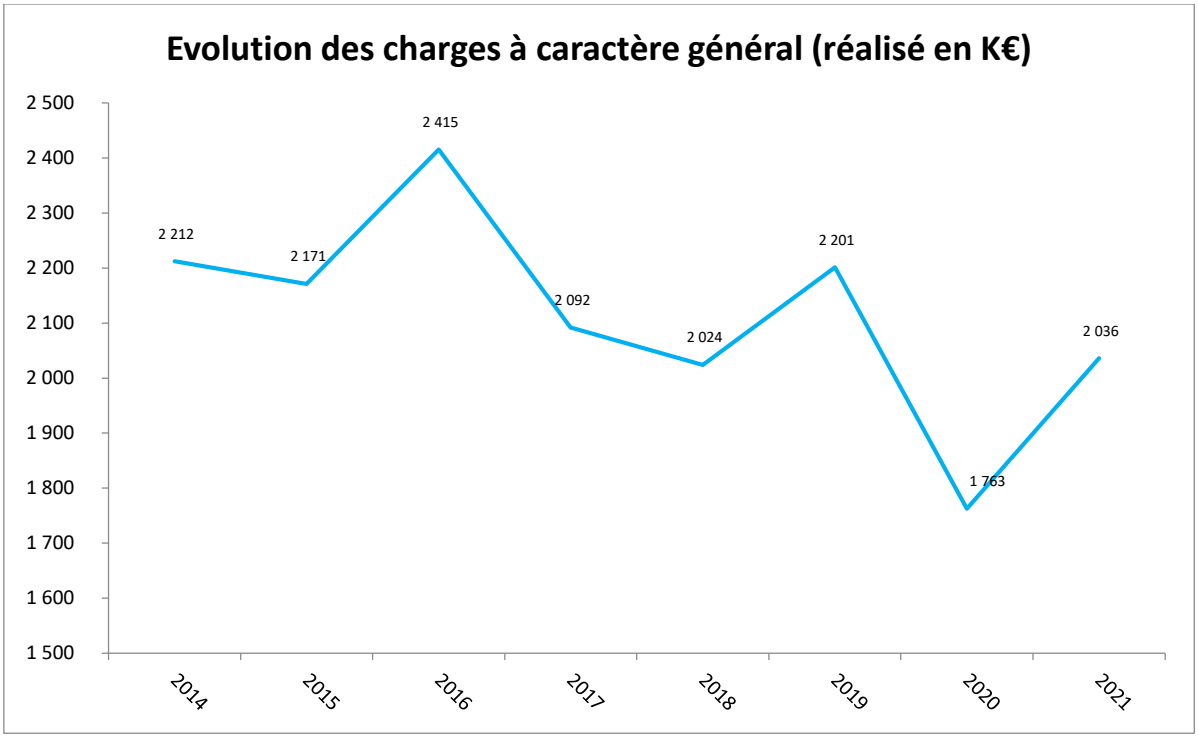

❖ Les charges de personnel (chapitre 012)

Ce chapitre comptabilise la masse salariale propre (agents permanents et contractuels employés par la Ville) et indirecte (intermittents du spectacle, renforts saisonniers) ainsi que les frais annexes (cotisation assurance du personnel, médecine du travail, cotisation au Comité National d'Action Sociale…).

En 2021 les charges de personnel représentent 4 324 858.05€ **soit une augmentation de 1.17%** par rapport à 2020. Le taux de réalisation de ce chapitre de plus de 98% démontre le suivi rigoureux de ces dépenses.

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_16DCM-BF

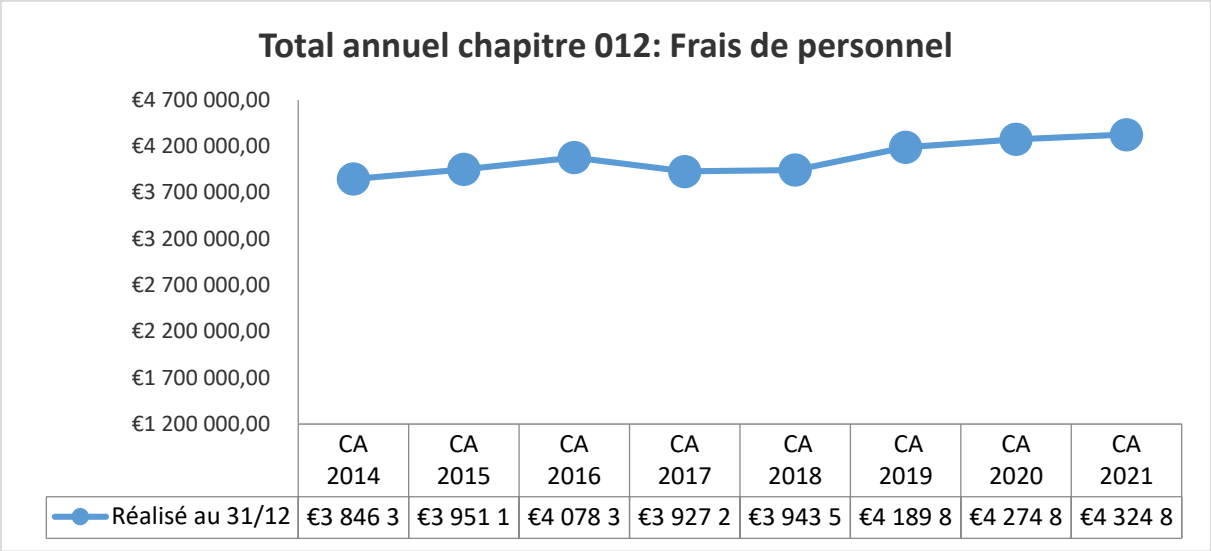

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Réalisé au 31/12	€3 846 3	€3 951 1	€4 078 3	€3 927 2	€3 943 5	€4 189 8	€4 274 8	€4 324 8

Structure des effectifs :

Au 31 décembre 2021, la ville de Loches employait 94 agents fonctionnaires (soit 92.41 équivalents temps plein) répartis comme suit :

- 8 agents de catégorie A
- 16 agents de catégorie B
- 70 agents de catégorie C

En outre, la ville employait 9 agents contractuels de droit public (soit 8.89 équivalents temps plein), tous relevant de la catégorie C et 4 contractuels de droit privé (contrats aidés).

Ainsi au total la ville employait 107 agents soit 105.04 équivalents temps plein.

Masse salariale

Le graphique ci-dessus représente l'évolution de la masse salariale de la ville.

Il s'agit d'un poste de dépense sur lequel une collectivité n'a que peu de marges de manœuvre car elle subit :

- Les augmentations de point d'indice servant de base à la rémunération des agents unilatéralement décidée par le gouvernement (augmentation du point en 2016)
- Les réformes nationales de revalorisation salariale des fonctionnaires (PPCR, RIFSEEP…)
- Les augmentations des cotisations patronales
- Les effets du GVT (glissement-vieillesse-technicité) à savoir l'augmentation des rémunérations au fur et à mesure de l'ancienneté des agents en raison des grilles indiciaires
- Des besoins en personnel liés à des factures exogènes à la collectivité (crise sanitaire)

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_16DCM-BF

❖ Les autres charges courantes (chapitre 65)

Ce chapitre comptable comprend les indemnités versées au élus, les subventions versées aux associations, les participations obligatoires aux OGEC, les cotisations statutaires aux syndicats auxquels adhère la ville. En 2021 ces dépenses se sont élevées à 342 651.39€

Les dépenses majeures de ce chapitre ont été les suivantes :

- Indemnités aux élus : 128 125.25€
- Subventions de fonctionnement versées aux associations : 127 535.00€
- Participation aux OGEC, remboursement des frais des enfants lochois scolarisés dans d'autres communes et cotisation au syndicat de transport : 71 122.75€
- Participation de la ville à la Police Pluricommunale au titre de 2020 : 7 664.52€
- Cotisation au Syndicat Cavités 37 : 5 286.84€
- Admissions en non valeurs et effacement de dette : 2 840.92€

❖ Les charges financières (chapitre 66)

Dans ce chapitre sont comptabilisés les intérêts de la dette ainsi que les intérêts courus non échus (ICNE) et les frais financiers divers. Cela représentait en 2021 326 837.91€. Les intérêts d'emprunt représentent 330 921.92€, les ICNE 9 333.76€ et les frais financiers 5 249.75€ (frais lignes de trésorerie et commission engagement emprunts).

❖ Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les charges exceptionnelles ont fait l'objet de mandats pour 7 971.85€. Il s'agit notamment des annulations de titres sur exercice antérieur, des amendes fiscales ou pénales et des secours ou don d'urgence.

1.2. Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Les dépenses d'ordre sont des opérations comptables ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement. Il s'agit donc :

- Des dotations aux amortissements des immobilisations : 543 353.92€
- Des opérations comptables liées aux cessions d'actif : 371 073.29€
- De l'étalement de charges liées au Covid en application de la délibération du 18 décembre 2020 : 16 244.15€
- De l'étalement de charge de l'indemnité de remboursement anticipé de l'ancien emprunt toxique : 352 954.55€
- Du virement à la section d'investissement : 522 718.00€ (ne donne pas lieu à une exécution comptable)

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_16DCM-BF

2) Les produits de fonctionnement

Chapitre comptable	Crédits ouverts	Montant réalisés au Compte Administratif 2021	Taux de réalisation (en%)	Taux évolution CA 2020 (en%)
013 Atténuations de charges	33 000.00€	83 134.19€	252%	60%
70 Produits des services	506 800.00€	429 752.05€	85%	76%
73 Impôts et taxes	5 209 645.00€	5 538 911.54€	106%	7%
74 Dotations, participations	2 517 763.00€	2 368 872.95€	94%	-7%
75 Autres produits de gestion courante	101 900.00€	46 337.52€	45%	41%
76 Produits financiers	267 205.00€	267 205.18€	100%	0%
77 Produits exceptionnels	29 802.00€	392 403.70€	1316%	1697%
78 Reprise sur provisions semi-budgétaires	207 000.00€	73 421.56€	35%	-31%
Total des recettes réelles de fonctionnement (1)	**8 873 115.00**	**9 200 038.69€**	**104%**	**9%**
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 000.00€	60 706.12€	98%	-56%
002- Résultat de fonctionnement reporté	0.00€	0.00€	0.00%	-100%
Total des opérations d'ordre (2)	**62 000.00€**	**60 706.12€**	**98%**	**-84%**
Total des recettes de fonctionnement (1+2)	**8 935 115.00€**	**9 260 744.81€**	**104%**	**5%**

Les produits de fonctionnement ont connu une progression de près de 5% au regard de ceux de 2020 (soit +425 346.68€). Ce dynamisme est notamment expliqué par la cession de certains actifs (Presbytère), l'organisation de l'exposition temporaire et par le fait que les produits du centre de loisirs ont globalement retrouvé leur niveau d'avant crise sanitaire.

2.1. Les recettes réelles de fonctionnement

❖ Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit principalement des remboursements effectués par l'assurance statutaire à la suite des arrêts maladie des agents. Ces recettes ont été de 83 134.19€ en 2021.

❖ Les produits des services (chapitre 70)

Il s'agit des produits relatifs aux services proposés par la commune :

- Billetterie des spectacles de la saison culturelle (5809.10€)
- Billetterie de l'exposition Trésors de Naples et du Musée Lansyer (42 853.60€)
- Produits de la restauration scolaire (136 269.87€)
- Produits du Centre de Loisirs (121 542.62€)
- Produits de la vente de repas au Centre d'Hébergement (15 842.70€)

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_16DCM-BF

Mais également des redevances d'occupation du domaine public (concession réseaux), des concessions du cimetière.

Ces produits ont été constatés pour 429 752.05€ soit une progression de plus de 75% en comparaison du Compte Administratif 2020. Toutefois ces produits ne sont pas tout à fait revenus au niveau d'avant crise sanitaire, par exemple les produits de la vente de repas au centre d'hébergement sont en baisse de près de 85 000€ en comparaison de ceux de 2019.

❖ Les impôts et taxes (chapitre 73)

Ce chapitre regroupe les produits fiscaux encaissés par la commune (fiscalité directe et indirecte telle que la taxe sur les déchets, la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement)

Il s'agit du poste de ressources le plus important pour la commune puisque cela représente 5 538 911.54€ en 2021.

Les principaux produits sont les suivants :

- Imposition directe : 4 128 621.00€
- Attribution de compensation versée par la CCLST : 760 849.00€
- Dotation de solidarité communautaire versée par la CCLST : 51 201.00€
- Taxe sur les déchets stockés : 99 194€
- Droits de place du marché : 77 857.20€
- TADE : 309 767.34€
- FPIC 99 194€

En 2021 les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières (sur le bâti et le non bâti) ont été maintenus à leurs niveaux de 2020 soit :

- Taxe d'habitation : **15.45% (il est précisé que la commune n'a pas voté le taux de taxe d'habitation en 2021 comme cela est prévu par la réforme de cette taxe)**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **40.65%**
- Taxes foncière sur les propriétés non bâties : **54.24%**

Le produit de l'imposition directe locale (taxes foncières) a augmenté de 7.53% sans hausse de taux de la ville. Cette augmentation est expliquée par le dynamisme des bases fiscales communales mais également par les effets comptables de la réforme de la taxe d'habitation (le coefficient correcteur visant à neutraliser les effets de cette réforme étant imputé sur le chapitre 73 tandis que les compensations de taxes étaient auparavant perçues sur le chapitre comptable 74).

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_16DCM-BF

❖ Les dotations et participations (chapitre 74)

Il s'agit principalement des dotations et allocations compensatrices versées par l'Etat. Après des années de baisse constante entre 2013 et 2017, les dotations restent stables depuis 2019 grâce à la péréquation.

Dotation	Montant CA 2021	Montant CA 2020	Montant CA 2019	Montant CA 2018
DGF forfaitaire	692 106	703 578	726 016	732 624
Dotation nationale de péréquation	129 111	126 828	113 969	94 474
Total DSR	545 655	528 847	529 160	504 109
Dont DSR Cible	*455 166*	*437 941*	*436 537*	*412 285*
Dont DSR Péréquation	*90 489*	*90 906*	*92 623*	*91 824*
Total	**1 366 872**	**1 359 253**	**1 369 145**	**1 331 207**

Les allocations compensant les dégrèvements d'impôts accordés par l'Etat se sont élevées à près de 188 310€ pour 2021.

Au total les recettes de ce chapitre sont donc de 2 368 872.95€

❖ Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit principalement des revenus des immeubles qu'il s'agisse de la location occasionnelle (Espace Agnès Sorel, centre d'hébergement) ou permanente (commerces).

Les ressources de ce chapitre sont en baisse en raison de la crise sanitaire.

Ainsi, les recettes liées à la location des immeubles communaux ont été de 46 337.52€ en 2021.

❖ Les produits financiers (chapitre 76)

Ce produit de 267 205.18€ correspond à l'aide annuelle du Fonds de Soutien dans le cadre des opérations de sensibilisation de l'ancien emprunt toxique.

❖ Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Il s'agit des remboursements d'assurances pour des dommages aux biens mais également des opérations de régularisation comptable (annulation d'un mandat sur exercice clôt, opérations comptables liées aux cessions d'actif). Pour 2021 ces recettes sont de 392 403.70€. Ce montant est notamment expliqué par l'enregistrement de la cession du Presbytère pour un montant de 300 000€.

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_16DCM-BF

2.2 Les recettes d'ordre de fonctionnement

Il s'agit des opérations comptabilisées dans le chapitre 042 comme les travaux en régie (28 070.83€) et la quote part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat (article 777 pour 11 930.00€).

2.3 L'impact de la crise sanitaire sur l'exercice budgétaire 2021

On peut estimer que la crise sanitaire a eu un impact de l'ordre de 100 000€ sur le budget 2021. En effet différents impacts peuvent être constatés :

- Des annulations de dépenses : Loches en Fêtes, Loches en Voix, Vœux, achat de repas pour le centre d'hébergement) … estimées à 145 000€
- Des dépenses supplémentaires (équipement, fonctionnement centre vaccination, entretien locaux…) estimées à 55 000€
- Des annulations de recettes (Loches en Fêtes, Centre d'Hébergement, saison culturelle) estimées à 200 000€.

La section d'investissement

3) Les dépenses d'investissement

❖ Dépenses d'équipement :

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2021 sont les suivantes :

⇨ Vie éducative culturelle sportive et associative : programme de renouvellement des matériels sportifs, modernisation de l'espace Agnès Sorel (achat de matériel) , programme relatif aux écoles. **Total : 100 099.99 €**

⇨ Continuité et qualité des services publics essentiels : programme de voirie, éclairage public, travaux dans les bâtiments communaux, gestion des périls, équipements techniques et numériques des services, vidéoprotection. **Total : 737 100.35 €**

⇨ Urbanisme intégré dans un environnement préservé : requalification du secteur Verdun, programme voies cyclables nord/sud. **Total : 1 330 164.77€**

⇨ Préserver et valoriser le patrimoine exceptionnel : finalisation de la révision du PSMV, fonds de concours pour le confortement des remparts, phase de restauration de la Collégiale Saint Ours, restauration de l'orgue de l'Eglise Saint Antoine, programme de restauration des collections. **Total : 472 585.76€**

Ainsi le montant total des dépenses d'équipement est de plus de 2.**66M€** pour l'exercice 2021 soit un taux de réalisation de plus de **86%.**

Le tableau de suivi des réalisations de l'année est en annexe 1 du présent rapport

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_16DCM-BF

❖ Remboursement du capital de la dette

Le remboursement annuel du capital des emprunts réalisés par la Ville a été de 1 399 272.24€ pour 2021. Dans ce chapitre sont également enregistrés les remboursements des dépôts de garantie (650€ en 2021).

4) Les recettes d'investissement

4.1. Les recettes réelles d'investissement

❖ Subventions d'équipements reçues (Chapitre 13)

Les subventions d'équipement reçues de nos partenaires institutionnels représentent près de **850 000€ en** 2021 soit un taux de cofinancement de près de 33%. Toutefois il convient de noter que les montants indiqués ci-dessous correspondent aux montants réellement encaissés à ce jour et non au montant total des subventions par projets. Ces subventions ne sont pas toutes soldées, le solde devant être encaissé sur l'exercice 2022. Aussi, pour certaines des acomptes ont été délivrés lors des exercices précédents.

Lors de l'exercice comptable 2021, les principales subventions encaissées ont été :

Opération	Etat	Conseil Régional	Conseil Départemental	DRAC	Mécénat	Total
Aménagement de la Place de Verdun	235 947.60€	89 500.00€	126 997.00€	0€	0€	452 444.60€
Aménagement de la gare scolaire	0€	76 800.00€	76 000.00€	0€	0€	152 800.00€
Restauration des dubes de la Collégiale Saint Ours	27 432.86€	37 144.58€	48 803.00€	73 867.45€	0€	187 247.89€
Restauration de l'orgue de l'Eglise Saint Antoine	0€	0€	0€	0€	20 000.00€	20 000€
Restauration de tableaux	0€	5 235.00€	0€	5 235€	0€	10 470.00€
Total par financeur	**263 380.46€**	**208 679.58€**	**251 800.00€**	**79 102.45€**	**20 000.00€**	**822 962.49€**

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_16DCM-BF

Ainsi les principaux financeurs de la collectivité se répartissent comme suit :

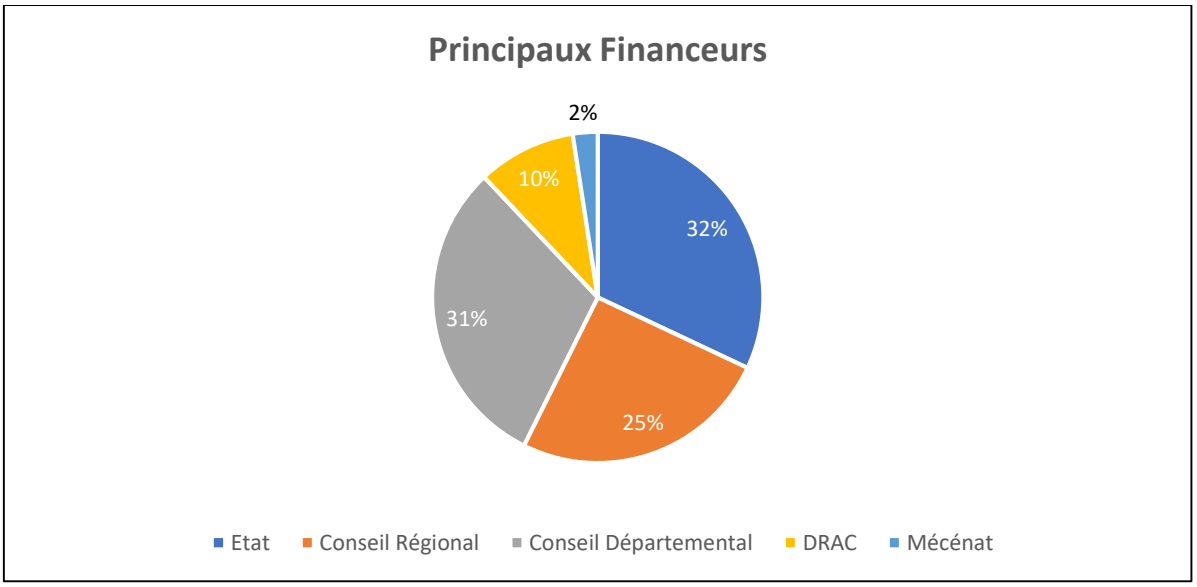

❖ Dotations (chapitre 10)

Il s'agit ici des recettes issues :

- Du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) à hauteur de 517 513.40€
- De la taxe d'aménagement (TAM) : 60 519.90€

❖ Emprunt (chapitre 16) :

En 2021 quatre emprunts ont été souscris pour un montant total de 1 800 000€. Ce chapitre comptabilise également les encaissements de dépôt de garantie dans le cadre de locations (produit 2021 : 650€).

4.2. Les recettes d'ordre de la section d'investissement :

Il s'agit de recettes d'ordre de la section d'investissement à savoir les amortissements (près de 550 000€) mais également des crédits consommés à hauteur de 371 073.29€ dans le cadre des opérations comptables de cession d'actif telles que l'ancien presbytère, des opérations de régularisation de l'actif comptable (90 894.85€).

Parmi les recettes d'ordre de la section d'investissement sont également retracées les écritures comptables d'étalement de charge de l'indemnité de remboursement anticipée dans le cadre de la sortie de l'ancien emprunt toxique (352 954.55€) et de l'étalement de charge lié au coût de la pandémie de Covid 19 (16 244.15€).

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_16DCM-BF

IV. Résultat comptable de l'exécution budgétaire 2021

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations 2021	8 378 198.53€	9 260 744.81€	4 236 415.16 €	5 670 932.49 €
Résultats reportés ville		0.00 €	2 321 729 .66 €	
Totaux	**8 378 198.53€**	**9 260 744.81€**	**6 558 144.82 €**	**5 670 932.49€**
Résultats de clôture CA 2021		882 546.28€	887 212.33 €	
Restes à réaliser			0.00 €	0.00€
Résultats définitifs		882 546.28€	887 212.33 €	

Au terme de l'exercice comptable 2021, la collectivité dégage un excédent de fonctionnement de près de 900 000€ et un déficit de section d'investissement d'environ 900 000€. Pour le budget de 2022, l'excédent de fonctionnement servira donc à combler le déficit de la section d'investissement (affectation du résultat - article 1068).

v. Niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette

Afin de pouvoir financer les dépenses d'investissement évoquées précédemment sans recourir massivement à l'emprunt il est impératif que la ville maintienne un haut niveau d'épargne brute (ou CAF Brute).

L'épargne brute correspond au solde des recettes réelles de fonctionnement et des dépenses réelles de fonctionnement (épargne de gestion) auquel on ajoute le résultat exceptionnel (produits exceptionnels-charges exceptionnelles) et le résultat financier. En 2021 l'épargne brute dégagée s'élève à près d'1.77M d'euros, soit un montant jamais atteint depuis 2014.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute minorée du remboursement des emprunts. L'épargne nette représente donc l'excédent réel dégagé par la collectivité pour le financement de ses investissements. En 2021 l'épargne nette progresse et s'élève à environ 360 000€

Afin de calculer l'épargne de la ville certaines rubriques ont été retraitées : les travaux en régie sont intégrés dans les recettes réelles, les produits des cessions sont exclus, les dotations et reprises sur provisions semi-budgétaires sont basculées dans les recettes d'ordre.

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_16DCM-BF

Les tableaux ci-dessous détaillent la formation de l'épargne de la ville au travers des soldes intermédiaires de gestion (SIG)

Evolution des produits et charges de gestion courante

Les produits de gestion courante sont constitués des chapitres 70- Produits des services, 73 Impôts et Taxes, 74 -Dotations et participation, 75 -Autres produits de gestion courants et 013- Atténuations de charges. Il s'agit des recettes non exceptionnelles de la collectivité issue de sa gestion courante (fiscalité, locations, vente de produits…)

Les charges de gestion courante sont constituées des chapitre 011 Charges à caractère général, 012 Charges de personnel, 014 Atténuation de produits et 65 Autres charges de gestion courante. Il s'agit donc des charges courantes d'une collectivité.

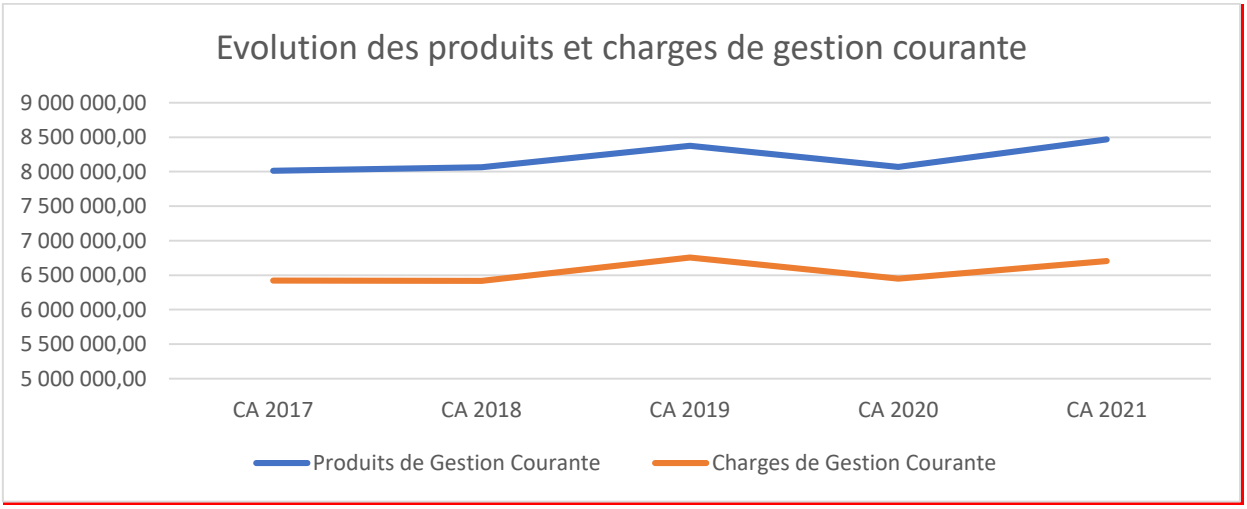

Le graphique ci-dessus permet de donc constater que les deux courbes suivent globalement la même évolution (les recettes augmentant même plus fortement que les dépenses en 2021). Il n'y a donc pas d'effet ciseau à savoir des dépenses augmentant à un rythme plus important que les recettes et fragilisant ainsi la santé financière d'une collectivité.

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_16DCM-BF

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Produits de Gestion Courante	8 015 174,92	8 062 548,99	8 376 195,75	8 067 883,65	8 467 008,25
Charges de Gestion Courante	6 422 059,62	6 415 168,53	6 756 592,62	6 447 894,54	6 706 262.86
Résultat de l'exercice	780 887,11	848 082,94	869 725,97	1 069 181,41	882 546,28
Epargne de gestion (PGC-CGC)	1 593 115,30	1 647 380,46	1 619 603,13	1 619 989,11	1 761 745,39
Résultat financier (76-66)	-154 270,85	-136 261,41	-111 477,86	-79 015,29	-59 632,73
Résultat exceptionnel (77-67)	34 830,07	28 073,78	819 973,26	-25 183,48	384 431.85
Epargne brute ou CAF brute retraitée	1 473 199,68	1 592 091,27	1 621 592,38	1 558 805,49	1 763 247.34
16 Remboursement du capital de la dette	1 360 858,04	1 424 934,00	1 416 971,55	1 267 193,74	1 399 922,24
Epargne nette ou CAF nette	**112 341,64**	**167 157,27**	**204 620,83**	**291 611,75**	**363 325,10**

Formation de l'autofinancement

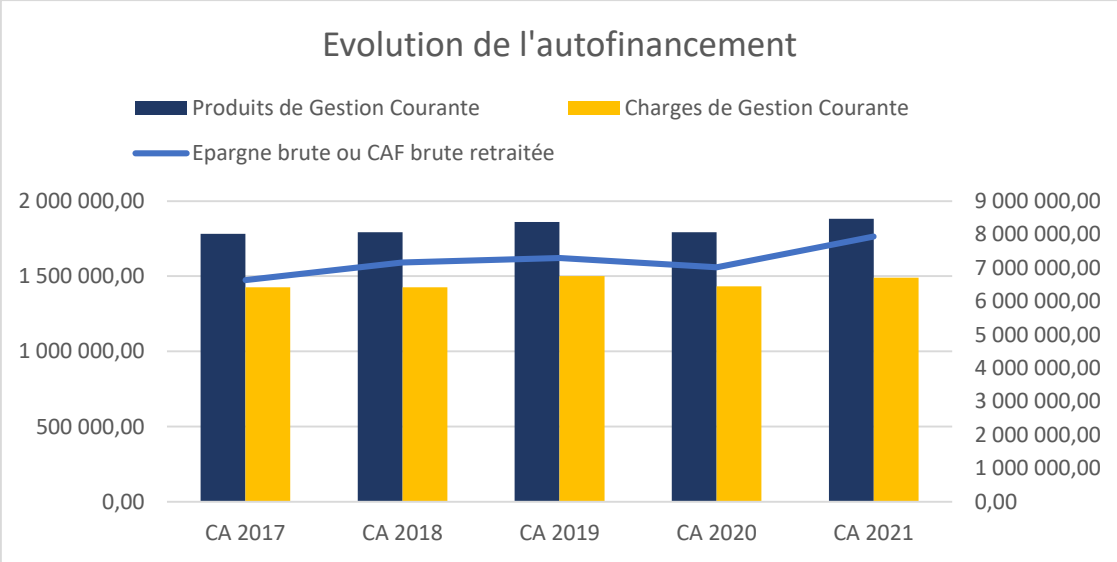

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_16DCM-BF

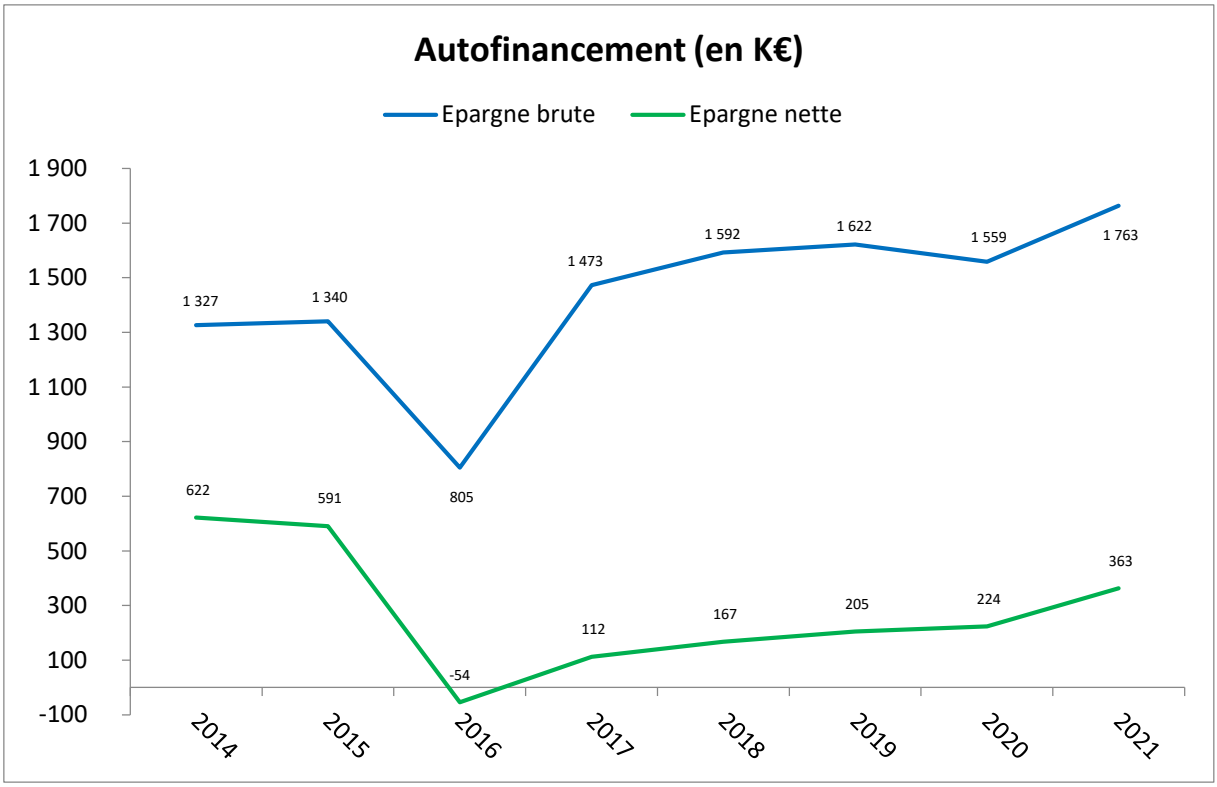

On peut remarquer que la commune dégage chaque année depuis 2017 plus de 1.5M€ de CAF Brute permettant de financer en partie le programme d'investissement.

VI. Crédits d'investissement et le cas échéant de fonctionnement pluriannuels

La gestion des programmes d'investissement par le mécanisme des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) permet de répartir la charge des dépenses d'investissement les plus importantes sur plusieurs exercices budgétaires. Cela permet ainsi de lisser la charge budgétaire annuelle de ces projets mais également d'être davantage en phase avec la réalité technique car la planification opérationnelle des projets les plus importants se fait bien souvent sur plusieurs années.

Les Autorisations de Programmes représentent le montant total pluriannuel de l'opération voté par le Conseil Municipal tandis que les Crédits de Paiement constituent les crédits annuels affectés au projet. Les montants des AP et des CP peuvent être révisés à tout moment par le Conseil Municipal. En fin d'exercice les crédits budgétaires non consommés doivent être reportés sur les autres années de vie de l'AP.

Il convient de noter qu'il s'agit du premier exercice budgétaire au cours duquel la ville ne dégage pas de restes à réaliser (RAR). Les restes à réaliser sont une technique de comptabilité publique consistant à reporter en année n+1 les crédits engagés n'ayant pas fait l'objet d'une réalisation. Les restes à réaliser s'inscrivaient dans le cadre d'une gestion budgétaire annuelle. La gestion en APCP permet donc de ne plus avoir recours à ces restes à réaliser du fait de la pluri annualité de la programmation budgétaire.

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_16DCM-BF

Le tableau de synthèse du suivi des APCP ouvertes au 31/12/2021est joint en annexe du présent document.

VII. Niveau d'endettement de la collectivité

L'encours de dette de la collectivité est de 15.37M€ au 31 décembre 2021. L'augmentation de cet encours en comparaison de 2020 est dû à la souscription de quatre emprunts pour un montant de 1 800 000€ alors que nous n'avions contracté aucun nouvel emprunt l'année précédente.

L'encours de dette présenté dans le graphique ci-après a été retraité en retranchant l'aide restant à percevoir du Fonds de Soutien ainsi que le permet l'article R2313-2 du CGCT, considérant qu'une partie de l' encours est neutralisé par une recette en contrepartie (courbe en vert).

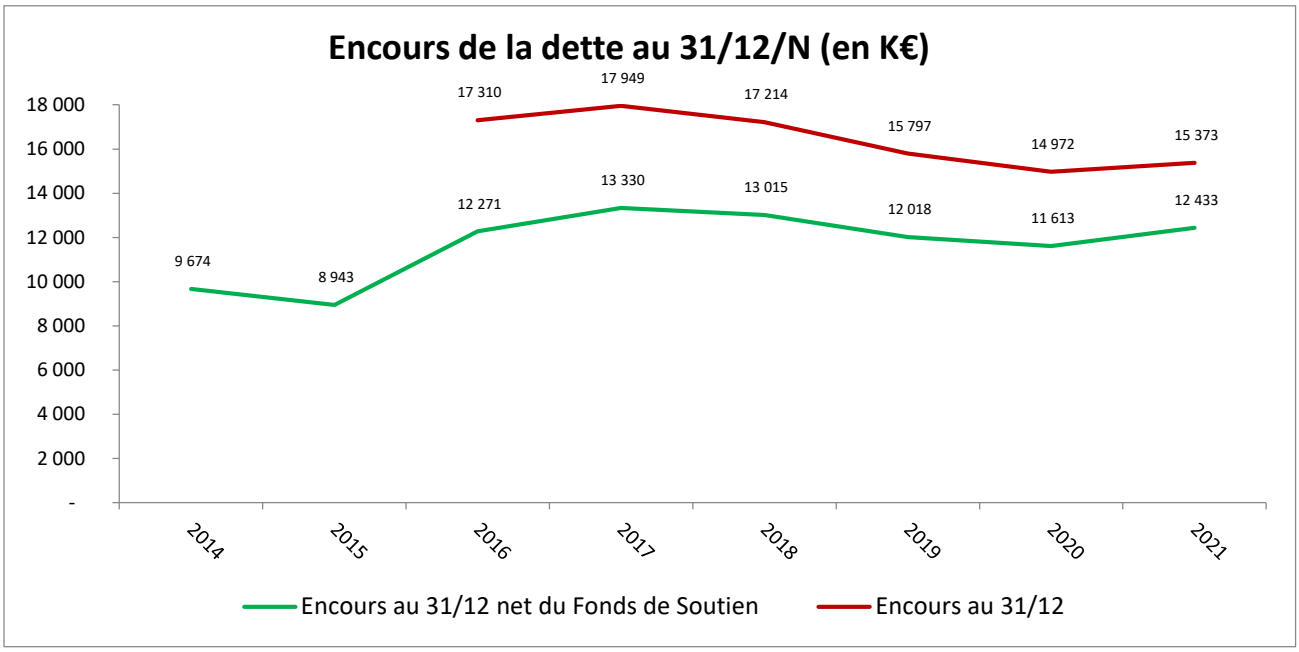

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_16DCM-BF

VIII. Capacité de désendettement

Cet indicateur représente le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette, si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute.

Il synthétise le résultat des leviers financiers d'une collectivité puisqu'il mesure à la fois :

- L'épargne brute dégagée, donc la performance de gestion par rapport à un niveau de recettes établi,
- Le volume d'endettement et donc le volume d'investissement réalisé. Il est admis que pour une commune, ce ratio ne doit pas dépasser un maximum de 12 ans

Pour l'année 2021 cet indicateur se maintien sous la barre des 10 ans pour la troisième année consécutive se rapproche du niveau d'avant renégociation de l'emprunt toxique (2015). La forte baisse de cet indicateur, malgré la souscription d'emprunts nouveaux est expliquée par la forte capacité d'autofinancement dégagée en 2021.

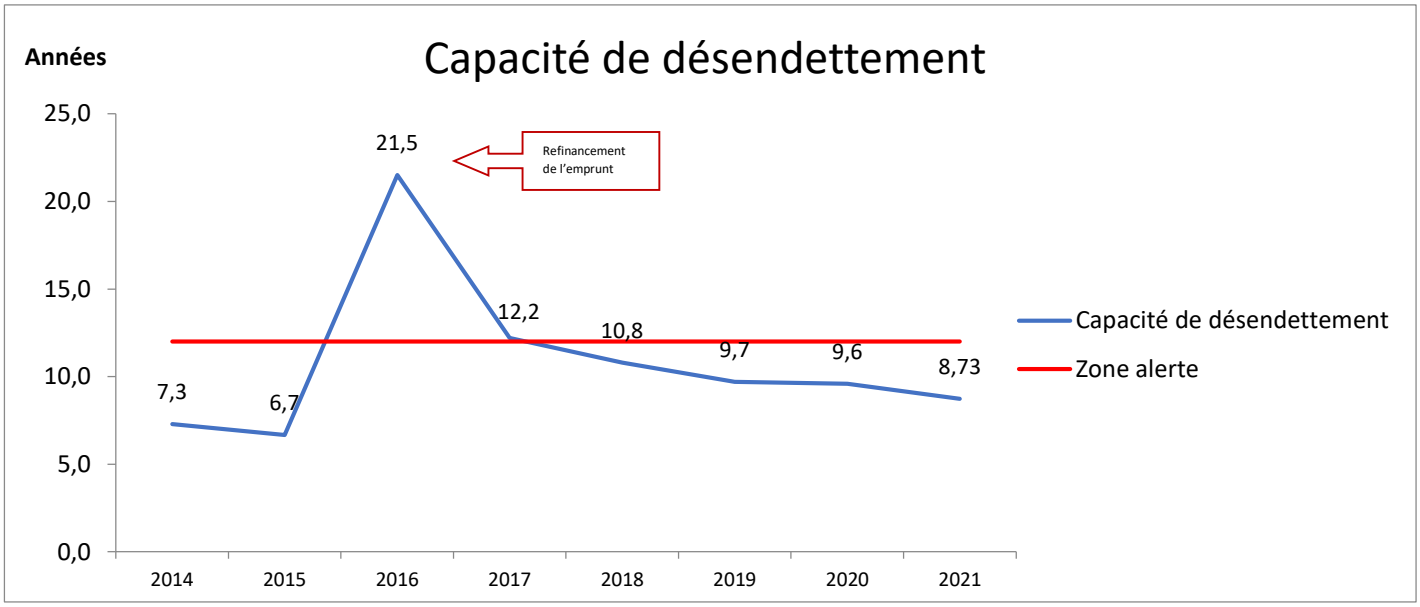

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_16DCM-BF

Annexe 1 Rapport Compte Administratif de la Ville de Loches - Investissements dépenses 2021 Situation au 31 Décembre 2021

Projet	Descriptif	BUDGET 2021 BP+DM	Total réalisé
AP202101 - VIE EDUCATIVE CULTURELLE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE			
202101-01 - PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES MATERIELS SPORTIFS			
		34 000 €	29 705 €
202101-02 - MODERNISATION ESPACE AGNES SOREL			
		15 000 €	13 105 €
202101-03 - PROGRAMME PLURIANNUEL DES ECOLES			
		78 000 €	57 290 €
TOTAL AP202101 VIE EDUCATIVE CULTURELLE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE		**127 000 €**	**100 100 €**

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_16DCM-BF

Projet	Descriptif	BUDGET 2021 BP+DM	Total réalisé
AP202102 - CONTINUITE QUALITE DES SERVICES PUBLICS ESSENTIELS			
202102-01 - PROGRAMME PLURIANNUEL TRAVAUX DE VOIRIE			
Voirie	Travaux + pavés + signalisation + divers	206 668 €	203 747 €
	Reprise des pavés du centre ville	73 000 €	72 822 €
		279 668 €	**276 569 €**
202102-02 - PLAN DE GESTION DES CIMETIERES			
		4 714 €	**4 714 €**
202102-03 - PROGRAMME PLURIANNUEL ECLAIRAGE PUBLIC			
		107 518 €	**107 518 €**
202102-04 - PROGRAMME PLURIANNUEL BATIMENTS COMMUNAUX			
		73 170 €	**56 985 €**
202102-05 - GESTION DES PERILS			
Jardin suspendu	Travaux	50 000 €	57 896 €
Jardin Saint Louis	Travaux	5 000 €	3 960 €
Zone sous cavées	Secteur du Rocard	5 040 €	0 €
	Autres travaux	39 960 €	34 136 €
	0 €	**100 000 €**	**95 992 €**
202102-06 - EQUIPEMENTS TECHNIQUES DES SERVICES MUNICIPAUX			
		92 600 €	**92 015 €**
202102-07 - POLICE SECURITE ET VIDEOPROTECTION			
		30 000 €	**27 813 €**
202102-08 - EQUIPEMENTS NUMERIQUES DES SERVICES MUNICIPAUX			
		75 500 €	**75 494 €**
TOTAL AP 202102-CONTINUITE QUALITE DES SERVICES PUBLICS ESSENTIELS		**763 170 €**	**737 100 €**

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_16DCM-BF

Projet	Descriptif	BUDGET 2021 BP+DM	Total réalisé
AP202103 - URBANISME INTEGRE DANS UN ENVIRONNEMENT PRESERVE			
202103-01 - JARDIN ET ESPACES VERTS			
		40 000 €	39 851 €
202103-02 - REQUALIFICATION SECTEUR VERDUN			
		1 300 000 €	1 246 595 €
202103-03 - MISE EN ŒUVRE OAP			
		18 800 €	14 252 €
202103-04 - VOIES CYCLABLES NORD SUD GRANDS AXES TRANSVERSAUX			
		20 000 €	19 972 €
202103-05 - POLE MULTIMODAL GARE FERROVIAIRE			
		15 000 €	9 494 €
202103-06 - GARE ROUTIERE POLE SCOLAIRE			
		25 000 €	0 €
TOTAL AP202103-URBANISME INTEGRE DANS UN ENVIRONNEMENT PRESERVE		**1 418 800 €**	**1 330 165 €**

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_16DCM-BF

Projet	Descriptif	BUDGET 2021 BP+DM	Total réalisé
AP202104 - PRESERVER & VALORISER LE PATRIMOINE EXCEPTIONNEL			
202104-01 - PROGRAMME PLURIANNUEL AUTRES MONUMENTS HISTORIQUES			
Hôtel de ville	Réfection escaliers	80 410 €	48 638 €
		80 410 €	**48 638 €**
202104-02 - FINALISATION REVISION PSMV			
PSMV	Finalisation révision	80 000 €	30 625 €
		0 €	0 €
		80 000 €	**30 625 €**
202104-03 - CONFORTEMENT DES REMPARTS			
Remparts	Travaux de mise en sécurité - convention tripartite	79 147 €	29 346 €
	Mise en sécurité d'une partie du rempart jardin de verdure	13 000 €	12 979 €
		92 147 €	**42 325 €**
202104-04 - RESTAURATION DE LA COLLEGIALE SAINT-OURS			
		300 000 €	**210 398 €**
202104-05 - FINALISATION RESTAURATION ORGUE SAINT-ANTOINE			
		38 000 €	**36 000 €**
202104-06 - FINALISATION REHABILITATION MUSEE			
		20 319 €	**20 074 €**
202104-07 - PROGRAMME DE RESTAURATION DES COLLECTIONS			
		47 135 €	**44 971 €**
202104-08 - EXPOSITIONS TEMPORAIRES			
		32 218 €	**32 218 €**
202104-09 - REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE			
		7 336 €	**7 336 €**
TOTAL AP20104 PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE EXCEPTIONNEL		**697 564 €**	**472 586 €**
ANCIENNES OPERATIONS (Restes à réaliser 2020)			
Opération 223- POLICE SECURITE VIDEOPROTECTION			
		2 448 €	**0 €**
Opération 252-MOYENS GENERAUX			
		2 154 €	**2 025 €**
Opération 287- ECOLE ELEMENTAIRE ALFRED DE VIGNY			
		11 896 €	**11 896 €**
Opération 288- ECOLE ELEMENTAIRE LAMBLARDIE			
		11 896 €	**11 896 €**

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_16DCM-BF

Projet	Descriptif	BUDGET 2021 BP+DM	Total réalisé
	TOTAL DES PROJETS BUDGETES =>	**3 034 927 €**	**2 665 767 €**

Annexe dcm 16

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_16DCM-BF

Annexe rapport Compte Administratif
Suivi budgétaire des APCP au 31/12/2021

Autorisation de programme			Crédits de Paiements Exercice budgétaire									Financement prévisionnel	
N° AP	Description	Montant AP selon délibération 2021/11/74	Révision AP	Montant AP au 31/12/2021	2021 *(crédits ouverts pour mémoire)* *(a)*	2021 CA (b)	Crédits à reporter en n+2 (c= a-b)	2022	2023 (crédits ouverts selon délibération 2021/11/74+ (c))	>=2024	Total crédits paiement	Nature	Montant
202101	Vie éducative culturelle sportive et associative	1 857 000,00 €	- €	1 857 000,00 €	127 000,00 €	100 099,99 €	26 900,01 €	170 000,00 €	96 900,01 €	1 490 000,00 €	1 857 000,00 €	Financement externe Autofinancement	34 500,00 € 1 822 500,00 €
Total AP 202101		**1 857 000,00 €**	**- €**	**1 857 000,00 €**	**127 000,00 €**	**100 099,99 €**	**26 900,01 €**	**170 000,00 €**	**96 900,01 €**	**1 490 000,00 €**	**1 857 000,00 €**		**1 857 000,00 €**
202102	Continuité des services publics essentiels	6 298 170,00 €	- €	6 298 170,00 €	763 170,00 €	737 100,35 €	26 069,65 €	695 000,00 €	701 069,65 €	4 165 000,00 €	- € 6 298 170,00 €	Financement externe Autofinancement	235 833,00 € 6 062 337,00 €
Total AP 202102		**6 298 170,00 €**	**- €**	**6 298 170,00 €**	**763 170,00 €**	**737 100,35 €**	**26 069,65 €**	**695 000,00 €**	**701 069,65 €**	**4 165 000,00 €**	**6 298 170,00 €**		**6 298 170,00 €**
202103	Urbanisme intégré dans un environnement préservé	3 963 469,00 €	- €	3 963 469,00 €	1 418 800,00 €	1 330 164,77 €	88 635,23 €	598 923,00 €	689 988,23 €	1 344 393,00 €	- € 3 963 469,00 €	Financement externe Autofinancement	1 873 216,00 € 2 090 253,00 €
Total AP 202103		**3 963 469,00 €**	**- €**	**3 963 469,00 €**	**1 418 800,00 €**	**1 330 164,77 €**	**88 635,23 €**	**598 923,00 €**	**689 988,23 €**	**1 344 393,00 €**	**3 963 469,00 €**		**3 963 469,00 €**
202104	Préserver et valoriser le patrimoine exceptionnel	3 859 884,00 €	- €	3 859 884,00 €	697 564,00 €	472 585,76 €	224 978,24 €	330 000,00 €	354 978,24 €	2 702 320,00 €	- € 3 859 884,00 €	Financement externe Autofinancement	1 663 033,00 € 2 196 851,00 €
Total AP 202104		**3 859 884,00 €**	**- €**	**3 859 884,00 €**	**697 564,00 €**	**472 585,76 €**	**224 978,24 €**	**330 000,00 €**	**354 978,24 €**	**2 702 320,00 €**	**3 859 884,00 €**		**3 859 884,00 €**
TOTAL GENERAL		**15 978 523,00 €**	**- €**	**15 978 523,00 €**	**3 006 534,00 €**	**2 639 950,87 €**	**366 583,13 €**	**1 793 923,00 €**	**1 842 936,13 €**	**9 701 713,00 €**	**15 978 523,00 €**		**15 978 523,00 €**

En fin d'année les crédits de paiements non consommés sont automatiquement reportés à l'exercice N+2 (ici 2023) jusqu'au prochain vote du Conseil Municipal ajustant les crédits des APCP. (donc en l'espèce jusqu'à la délibération du 04/03/2022)